

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire souhaite une chaleureuse bienvenue à la délégation camerounaise conduite par S.E.M. Pierre Moukoko MBONJO, Ministre des Relations Extérieures et lui adresse ses félicitations pour la présentation du second rapport du Cameroun à l'Examen Périodique Universel.

Ma délégation salue la pertinence dudit rapport qui nous instruit sur le niveau de collaboration de cet Etat avec les mécanismes des Droits de l'Homme.

Elle félicite par ailleurs le Cameroun pour son adhésion au Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ainsi qu'au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication des enfants dans les conflits armés.

La Côte d'Ivoire exprime également son appréciation pour les dispositions nationales prises en faveur du droit des enfants et de l'éducation pour tous qui concourent aux taux élevés de scolarisation à tous les niveaux.

Monsieur le Président,

Pour conclure, ma délégation invite le Gouvernement camerounais à poursuivre ses efforts en vue de la mise en œuvre effective des recommandations issues du premier cycle et l'encourage à en faire une très large diffusion au plan national ; ce qui contribuera significativement à l'instauration de l'Etat de droit dans le pays.

A cet égard, elle lui recommande ce qui suit :

- renforcer la coopération avec les mécanismes onusiens relatifs aux droits de l'homme, notamment les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales des Nations Unies ;
- poursuivre le processus de ratification des instruments internationaux en matière de droits de l'homme qui ont été signés ainsi que ceux auxquels le pays n'est pas encore partie.

Je vous remercie.